



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Entre les soussignés

Association COLLECTIF 4C

N° de Siret : 81355014200018

Siège social : C/O Cossin – 19 rue Emile Duployé 75018 Paris

Adresse Quartier Libre : 9 rue de la Charbonnière 75018 PARIS

Représentée par Alexis Vérité, membre du Conseil d'administration collégial

Ci-après dénommé « Collectif 4C »

Et

Raison sociale : xxxxxxxxx

N° de SIRET ou Kbis : 8528xxxxxxx

Adresse : 34 Bd Barbes 75018 Paris

Représentée par : xxxxxxxx, gérante

Contact : xx xx xx xx xx

Ci-après dénommée « L'utilisateur »

Préambule

L'association Collectif 4C a pour objet de regrouper des habitants du quartier de la Goutte d'Or pour mettre en œuvre des projets autour de la cuisine et de la culture. Le Collectif 4C développe des actions dans le Tiers-lieu QUARTIER LIBRE et sur l'espace public pour favoriser les échanges et les rencontres entre les habitants dans un esprit convivial, familial, solidaire et intergénérationnel. Le Collectif 4C accompagne et soutient les initiatives visant à l'animation du quartier, à la création du lien social, à l'amélioration du cadre de vie et à la promotion d'une citoyenneté active.

Le 4C propose aux traiteurs et pâtisseries en démarrage d'utiliser la cuisine professionnelle de QUARTIER LIBRE moyennant une participation financière détaillée dans la grille de tarifs jointe et l'acceptation du règlement intérieur joint. Cette cuisine de 12m² dispose de tout le matériel nécessaire pour travailler dans des conditions professionnelles (four, matériel de préparation Robot-Coupe, armoires froid).

Xxxxxxx xxxxx développe une activité de traiteur en pâtisserie salée et sucrée, pour ses clients (entreprises, particuliers, associations). L'entreprise réalise des buffets et des pâtisseries à la commande, anime des ateliers de pâtisserie. Elle a besoin pour démarrer son activité de locaux aux normes permettant de réaliser ses commandes.

Il est exposé et convenu ce qui suit

Article 1 : objet

Le Collectif 4C met à disposition de l'utilisateur la cuisine professionnelle de Quartier Libre, située au rez-de-jardin du local.

Pour : La préparation de plats à emporter

Date de location et horaires : A déterminer à chaque utilisation

Participation aux frais : Au forfait ou à l'heure selon devis.

+ Adhésion annuelle réglable à la première mise à disposition de l'année civile

Nombre de personnes présentes en cuisine : 5 maximum

Article 2 : Durée

La présente convention est valable 1 an à partir de la signature, qu'elle soit signée dans le cadre d'une mise à disposition ponctuelle ou d'un forfait.

Article 3 : Facturation - Modalités de paiement

La mise à disposition des locaux est consentie au contractant moyennant une indemnité à l'heure ou forfaitaire, selon la grille tarifaire validée par le Collectif 4C, jointe en annexe de la présente convention.

Le règlement s'effectuera sur la base d'une facture éditée par le Collectif 4C. La facture est payable à l'avance par chèque ou virement bancaire. Facilités de paiement possibles dans le cadre d'un forfait horaire.

Article 4 : Modalités de réservation des espaces et d'annulation

Ces modalités sont indiquées dans le règlement intérieur joint.

Le Collectif 4C se réserve le droit, pour des raisons exceptionnelles, d'utiliser les locaux sur un créneau régulier de mise à disposition à l'utilisateur, en prévenant 15 jours à l'avance. Dans ce cas, le Collectif 4C propose autant que possible un autre créneau et ce créneau fait l'objet d'une déduction sur la facture suivante ou d'un avoir.

Article 5 : Obligations d'assurance

Le Collectif 4C certifie avoir souscrit un contrat d'assurance couvrant les risques liés au lieu dont elle a la responsabilité.

L'utilisateur s'engage à souscrire une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle peut encourir, notamment les risques incendie, d'explosion, de dégâts des eaux ou tout autre risque lié à l'exploitation de la cuisine, et d'en justifier auprès du Collectif 4C par la production d'une attestation d'assurance valable pour la période de la convention.

L'utilisateur s'engage pour lui-même et pour ses assureurs à renoncer à tout recours contre le Collectif 4C et ses assureurs du fait de la destruction ou de la détérioration totale ou partielle de tous matériels, objets mobiliers, valeurs quelconques et marchandises, du fait de la privation ou de troubles de jouissance des lieux mis à disposition.

Article 6 : Responsabilités des parties

Le Collectif 4C, via son équipe d'animation sur le site de QUARTIER LIBRE, s'engage à préparer la venue de l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à respecter l'ensemble des dispositions du règlement intérieur en annexe de la présente convention. Le Collectif 4C se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect du règlement intérieur par l'utilisateur et de toutes les conséquences qui en seraient la résultante.

Le non-respect du règlement intérieur et de la réglementation sanitaire en vigueur (paquet hygiène et textes associés), entraîne l'exclusion immédiate de l'utilisateur de la cuisine professionnelle.

Article 7 : Modalités de résiliation

Toute partie souhaitant résilier le fera dans un délai de 1 mois, par écrit, à l'autre partie.

Article 8 : Avenant à la convention.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 : Loi applicable

A défaut d'accord amiable entre les Parties, en cas de contestation sur l'interprétation ou l'application des présentes, tout différend sera soumis aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux le 07/01/2021

Pour le Collectif 4C

Signature (Bon pour accord)

Bon pour accord

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pour l'utilisateur

Signature (mention lu et approuvé)

ANNEXE 1 Règlement intérieur

ANNEXE 2 RIB Collectif 4C

ANNEXE 3 Grille tarifaire de mise à disposition